

« L'Occitanie est actuellement la 2ème région française en production d'énergie d'origine hydro-électrique. Et le département de l'Ariège y contribue largement. Notre parc est essentiel pour le système électrique français et joue un rôle majeur pour le développement durable de notre territoire.

Bâti pour l'essentiel au sortir de la Seconde Guerre mondiale, le système hydroélectrique français est totalement amorti. Représentant un peu plus de **12 % de la production électrique du pays**, les barrages offrent une source d'énergie renouvelable disponible à tout moment, qui permet d'assurer une continuité d'offre électrique face aux pointes de consommation, ou face aux intermittences de production de l'éolien et du solaire

Bien de première nécessité, l'électricité, dont l'accessibilité est essentielle à toutes et tous, n'est pas un produit quelconque. Et les barrages sont des ouvrages qui nécessitent un engagement sans faille en matière de **sûreté et d'entretien**. Il s'agit aussi d'ouvrages qui gèrent plus de **75% des ressources en eau de surface** en France

Vecteur historique de l'industrialisation des vallées de montagne, mais surtout **outil essentiel de la transition énergétique**, l'hydroélectricité représente une énergie propre, renouvelable et stockable pour laquelle notre pays doit **rester à la pointe**.

L'actuel gouvernement d'Edouard PHILIPPE a fait une proposition avec un **calendrier de privatisation à la commission européenne**.

Cette privatisation, initiée en **2010 par le gouvernement FILLON**, fait peser **de lourdes menaces sur le devenir de ce Service Public**.

Le Service Public de l'Énergie au travers de ses concessions, remplit des missions indispensables en matière d'aménagement du territoire, de gestion de crues, de gestion des ressources en eau, ou encore d'emplois dans les vallées. En Europe, les **privatisations du secteur de l'Énergie** ont engendré la **baisse de qualité de service, une augmentation des tarifs** et de nombreuses destructions d'emplois.

Aussi, nous estimons que **rien ne justifie cette privatisation**. Le service public de l'hydroélectricité doit **être maintenu et modernisé** afin de répondre aux besoins de la population sur l'ensemble du territoire.

Ces barrages dans nos vallées sont aussi des réservoirs pour les ressources en eau.

En 2035, le déficit de stockage d'eau pour la nouvelle démographie de la région et les besoins de l'agriculture, des écosystèmes, de la préservation de la biodiversité, **sera de 1 milliard de m³**.

A l'heure où l'Occitanie **est confronté à un problème majeur de ressources en eau dans les années à venir**, à même de compromettre son développement voire sa sécurité sanitaire, il **est dangereux de chercher à complexifier une organisation de la gestion de l'eau**, en faisant rentrer de nouveaux acteurs peu au fait du statut que nous avons donné en France, **précisément au multi usage de l'eau**, et de confier à plusieurs opérateurs les ouvrages concernés par un même bassin hydraulique.

Ainsi

- Parce qu'ils sont une des garanties de l'indépendance énergétique de notre pays,
- Parce qu'ils sont des outils de l'aménagement de notre territoire, de la gestion de la ressource en eau et de ses usages,
- Et parce qu'ils sont au cœur de très importants enjeux de sécurité,

comme l'ont exprimé les élus des syndicats d'énergie d'Occitanie réunis dans l'Entente « Territoire d'énergie Occitanie » le 28 novembre 2018 à Narbonne, les élus du comité syndical affirment que les barrages ne sont pas des biens comme les autres et qu'ils ne doivent pas être soumis aux règles de la concurrence.

C'est pourquoi les élus du sde 09 s'opposent à l'ouverture à la concurrence des concessions hydroélectriques et demande au Gouvernement de préserver le service public de l'énergie et de l'eau